



Enfant blessée sur lieux de vacances

Par **sof06**, le **29/10/2010** à **15:51**

Bonjour, ma fille de 5 ans a été blessée profondément à la cuisse cet été dans un club de vacances du var. la blessure est due à des carreaux de carrelage de la pateageoire qui se décollaient causant alors des zones immergées très coupantes. sa blessure lui laisse désormais une vilaine et indélébile cicatrice. la groupe P&V me propose un règlement à l'amiable pour 39€ d'indemnités. je souhaiterais savoir quels sont mes recours. Dans l'attente de vous lire, Merci !! beaucoup....

Par **mimi493**, le **29/10/2010** à **16:57**

Refusez l'indemnisation et prenez un avocat. Ils doivent rembourser le pretium doloris et l'opération pour enlever la cicatrice (faites faire un devis total sans remboursement sécu par un chirurgien esthétique d'un hopital)